

Dispositif d'aide aux animations en librairie

Sessions 2007

Conditions à remplir :

- L'aide est destinée en priorité aux librairies indépendantes dont le siège social et administratif est situé en Rhône-Alpes.
- La librairie doit justifier d'un minimum de 12 mois d'activité réelle (certifiée par les comptes du premier exercice clos). Cependant, dans le cas d'une création de librairie, une demande relative à la journée ou soirée d'inauguration pourra être présentée.

Projets relevant du dispositif :

- Toute opération permettant au libraire de jouer pleinement son rôle de passeur et de contribuer à l'animation de la vie culturelle de son commerce et de la cité : lectures, rencontres, débats...avec des auteurs/éditeurs pour adultes ou jeunes lecteurs; mise en valeur et animation d'expositions autour de la littérature... ; édition et diffusion de gazettes, lettres d'information...
- Sont exclues du dispositif : les signatures-dédicaces ; les publications à vocation purement commerciale.
- Les demandes peuvent être déposées par un seul ou plusieurs libraires.
- Les demandes peuvent être faites pour une seule animation ou pour une programmation structurée sur plusieurs mois.
- Une attention particulière sera portée à la rémunération de tous les intervenants, et en particulier des auteurs.
- Les dépenses considérées ne peuvent concerner le fonctionnement de l'exploitation commerciale.
- Aucun projet ne peut être aidé à 100%.

Composition du dossier :

- Une lettre de demande signée par le responsable du magasin, présentant la librairie.
- Le projet d'animation détaillé et commenté.
- Un budget prévisionnel équilibré de l'opération selon le modèle joint.
- Les devis correspondant aux charges annoncées dans le budget.
- Toute autre pièce utile à l'étude de la demande : courriers échangés avec les auteurs et/ou éditeurs pressentis, exemples de précédentes réalisations, revue de presse, etc.
- Bilan et compte de résultat du dernier exercice comptable.

Deux exemplaires de ces documents sont à envoyer à :

Arald
Élisabeth Mandallaz
1, rue Jean Jaurès
74 000 Annecy

Un exemplaire de ces documents est à envoyer à :

Région Rhône-Alpes
Direction de la Culture
Geneviève Villard
79, route de Paris - BP 19
69751 Charbonnières-les-Bains cedex